Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03/04/2023
ID : 060-216002105-20230322-DELIB202304-DE

Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2023 04

SEANCE DU 22 MARS 2023

Convocation du	**13 FEVRIER 2023**
Affichage du	**13 FEVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**16**
Nombre de votants	**18**
PROCURATIONS	**2**

Objet : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2023

L'an deux mil VINGT TROIS, le VINGT DEUX MARS à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
M NIGAY Jean-Marie, Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M James MARECHALLE, Mme REGNIER Catherine, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme ROUSSEAU Angélique, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne-Luce, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :
Mme MEYFROODT Charlotte, procuration à Mme VIDARD Stéphanie,
M THOMA Hervé, procuration à Mme VAN BOXSTAEL Christiane,

Absent :
Mme SPIRA Julie

Secrétaire : Mme LACOUR Aude

CONSIDERANT les dossiers de demandes de subventions reçues par les associations pour une demande de subvention,

CONSIDERANT que la commission des associations s'est réunie le 07 février dernier,

CONSIDERANT que les associations ont demandés une augmentation de leurs subventions pour certaines, la commune propose les subventions suivantes telle que cela a été arrêtée lors de la réunion de la commission :

Le Conseil Municipal délibère,

Article 1 : APPROUVE le versement des subventions de fonctionnement ordinaires attribuées aux associations au titre de l'exercice 2023 comme défini ci-dessous :

☞ Association Entente Sportive du Thelle 2 000 €
à l'unanimité

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03/04/2023
ID : 060-216002105-20230322-DELIB202304-DE

☞ Association foncière de remembrement à l'unanimité	4 275 €
☞ Section Anciens combattants à l'unanimité	200 €
☞ La Triplette d'Ercuis à la majorité (POUR : 17 – ABST : 1)	1 700 €
☞ Association Franco Portugaise à la majorité (POUR : 17 – ABST : 1)	1 500 €
☞ Association la Récré à la majorité (POUR : 15 – ABST : 3)	500 €
☞ Association Atelier du jardin *(Frais de car 1 500 € inclus)* à la majorité (POUR : 16 – ABST : 2)	3 500 €
☞ Le club de l'Amitié à la majorité (POUR : 16 – ABST : 2)	1 000 €
☞ Au cœur d'Ercuis à la majorité (POUR : 14 – ABST : 4)	300 €
☞ Les ptits bouts du Thelle à l'unanimité	700 €

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser lesdites subventions pour l'année 2023.

Article 4 : **NOTE** que les subventions seront imputées au compte 65748.

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355